



Atelier : mardi 9 octobre 2018 10h10 – 12h10

Territoires ruraux : des territoires connectés !

La problématique du numérique devient récurrente pour évoquer les enjeux d'attractivité des territoires peu denses. L'atelier avait comme vocation de montrer que des solutions existent, tout en présentant quelques initiatives pour illustrer. Cet atelier a surtout fait état des questions soulevées par la mise en œuvre des tiers lieux, dans la foulée du rapport récent de la fondation "Travailler ensemble" réalisé par son Président Patrick Lévy-Waitz, avec l'appui du CGET.

Écueils à éviter (méthodologie, gouvernance...) :

- 1 : Éviter les espaces de co-working standards qui sont plus centrés sur la métropole
- 2 : Ne pas favoriser les tiers lieux qui ignoreraient les véritables attentes sur le territoire
- 3 : Créés par les institutions sans cette écoute, les tiers lieux peuvent « perdre leur âme »
- 4 : Modèle économique fragile, faire attention à avoir un accompagnement adapté pour éviter que ces espaces ne disparaissent
- 5 : Attention à l'opposition public / privé
- 6 : Risque de vouloir nommer absolument ces différents lieux
- 7 : Les connexions internet dans ces lieux sont obligatoires mais il est nécessaire de prendre en compte d'autres enjeux pour les faire fonctionner
- 8 : Développer un modèle économique de gouvernance
- 9 : L'Etat ne doit pas garder sa posture d'expert envers les tiers lieux, mais les accompagner dans leurs réalisations
- 10 : Le tiers lieu ne bénéficie pas de subventions de fonctionnement de la part de la métropole ou de l'Etat, l'équilibre se fait par ses activités propres

Leviers à privilégier (méthodologie, gouvernance...) :

- 1 : Faire confiance aux acteurs au niveau local et national
- 2 : S'appuyer sur les tiers de confiance, entre autres le CGET, afin de permettre un regroupement des acteurs
- 3 : Bien repérer les ressources territoriales
- 4 : Favoriser un écosystème des tiers lieux, laboratoires de redynamisation des territoires ruraux.
- 5 : Privilégier ces conditions pour les tiers lieux : une communauté dynamique, une animation (avoir un rôle de facilitateur), un ancrage territorial important
- 6 : Favoriser le partenariat public – privé
- 7 : Aider les acteurs des tiers lieux (bien souvent des bénévoles) à se professionnaliser, la finalité étant qu'ils ne s'épuisent pas
- 8 : Créer un mouvement régional et national des tiers lieux, qui rassemble le réseau des tiers lieux et les met en posture de porter une action nationale
- 9 : Favoriser un lieu de ressource local, d'inclusion numérique et d'apprentissage

Bonnes pratiques (suite aux échanges avec la salle) :

- 1 : Travailler sur les usages et les usagers
- 2 : Créer des outils communs de gestion, de cartographie, pour les tiers lieux afin de constituer un outillage national et open source
- 3 : Révéler entrepreneurs et ressources que les élus n'ont pas l'habitude de côtoyer
- 4 : Location par la collectivité des espaces afin de créer des passes découverte co-working

- 5 : Identifier les tiers lieux, afin que les acteurs et la population les connaissent et s'y impliquent
- 6 : Prendre en considération lors de l'installation d'un tiers lieu, de l'environnement dans lequel il s'inscrit : logements, commerces de proximité, activités socio-culturelles et sportives... à destination des professionnels ou "créatifs" des tiers lieux
- 7 : Accompagner en termes d'ingénierie technique la création du tiers lieu
- 8 : Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, associer les travailleurs sociaux aux tiers lieux afin de les identifier et d'instaurer un lien de confiance avec les habitants
- 9 : La création et le développement d'un tiers lieu doit se faire en "co-construction" avec tous les acteurs du territoire : Etat, pays, élus, habitants...
- 10 : Les usagers, la population, la communauté doit être très motivée pour ouvrir et faire vivre le tiers lieu. L'animation est essentielle
- 11 : Il faut un leader ou un porteur du projet pour garantir le bon fonctionnement et l'animation
- 12 : Implication des collectivités dans les tiers lieux pour garantir et assurer leur pérennité

Synthèse réalisée par les étudiants M2 du MASTER Conduite de projets et développement des territoires (PROJ&TER) de l'Université de Lorraine